

VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire délégué

Cette année, au regard du contexte sanitaire, nous ne pourrons pas nous réunir à l'Étoile des Charneaux à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des voeux.

Après une année 2020 où nous sommes restés unis et solidaires face aux épreuves que connaît le pays, au nom de toute l'équipe municipale de Landemont, je vous présente tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année que nous venons de débuter. Que la santé, la sérénité, le bonheur, la prospérité, l'espoir, soient les ingrédients de votre réussite dans l'accomplissement des projets et souhaits qui vous tiennent à cœur. Il me faut remercier les bénévoles et professionnels qui ont œuvré à maintenir le lien social au sein de notre communauté pendant le confinement, celles et ceux qui ont confectionné et distribué des masques, porté des courses aux anciens et bien-sûr nos médecins et autres soignants, agents de propreté, nos services administratif et technique, les élus et j'en oublie certainement !

Soyez prudents et patients, restez en bonne santé ainsi que tous vos êtres chers. Je forme le vœu que 2021 vous apporte espérance et réconfort !

Recensement de la population

Naissances

Le 27 décembre - **Nolann** au foyer de Thomas Dilosquer et de Morgane Racapé - 5 Le Jaunais.

Le 27 décembre - **Théa** au foyer de Jonathan Fatin et de Jessica Moreau 38 Le hameau du Bocage.

-Pour l'année 2020, il y a eu **30 naissances**

Mariages

-Pour l'année 2020, il y a eu **6 mariages**.

Décès

Le 06 décembre - Jean-Yves Sauvêtre - 71 ans - 8 Le Jaunais.

Le 30 décembre - Bernadette Fleurance - 83 ans - 15 Le Soleil Levant.

-Pour l'année 2020, il y a eu **42 décès** dont **32 décès** à la Résidence d'Orée.

Urbanisme

En 2020, 23 permis de construire ont été accordés dont :

- 9 pour des maisons individuelles
- 2 pour des bâtiments industriels
- 1 pour bâtiment commercial
- 2 pour des bâtiments agricoles
- 6 pour extensions maisons individuelles
- 1 pour réhabilitation d'une grange en maison d'habitation
- 2 pour extensions du Pôle enfance et de la salle de sports

En 2020, 26 déclarations préalables accordées dont :

- 8 pour des clôtures
- 4 pour la pose de panneaux photovoltaïques
- 5 pour des modifications de façades
- 2 pour des piscines
- 5 pour des extensions d'habitations : véranda, préau ...
- 1 pour une division de terrain
- 1 pour une volière

Nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sont invités à venir se présenter à l'accueil de leur mairie déléguée afin de bénéficier de toutes les informations pratiques du quotidien : collecte des déchets, inscription sur la liste électorale...

Élections

Les personnes ayant changé de domicile à l'intérieur d'Orée-d'Anjou sont invitées à se présenter à l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et un courrier indiquant qu'elles souhaitent faire leur changement d'adresse et de bureau d'élection.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information au 02 40 98 72 13.

ADRESSE :

Mairie déléguée de Landemont
16 place de l'Eglise
Landemont
49270 ORÉE-D'ANJOU

CONTACT :

Tél : 02 40 98 72 13
E-mail : landemont@oreedanjou.fr
www.oreedanjou.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi et jeudi : 14h- 17h
Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h15
Samedi : 9h- 12h

Travaux assainissement

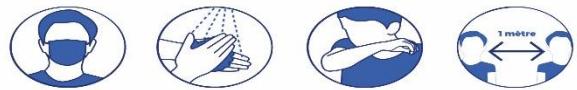
A compter du 25 janvier, des travaux importants concernant l'assainissement vont débuter rue de La Paix, carrefour de l'école et une petite partie route de Vallet. Plusieurs phases de déviation vont être mises en place selon l'avancée des travaux. Conscient du dérangement que cela va occasionner pour l'accès à l'école ainsi qu'au Pôle Enfance. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et souhaitons que le déroulement de ces travaux se passe dans de bonnes conditions pour tous.

Les plans concernant les diverses déviations seront affichés à l'école Notre Dame, au Pôle Enfance et dans le tableau extérieur de la Mairie.

Dates des collectes

Collecte	Bourg	Écarts
Ordures ménagères	12/01/2021	19/01/2021
Ordures ménagères	26/01/2021	02/02/2021
Tri sélectif	19/01/2021	19/01/2021
Tri sélectif	02/02/2021	02/02/2021

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



VIE LOCALE

Respirez-vous du radon dans votre logement ?

Quel risque à être exposé au radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif incolore et inodore provenant des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et spécialement dans les roches granitiques.

Vous souhaitez mesurer le potentiel radon de votre logement.

Mauges Communauté met à disposition un dosimètre, appareil permettant de mesurer la concentration moyenne en radon de votre logement.

Les étapes clés de la campagne 2020/2021

- Retrait du dosimètre jusqu'au 31 janvier 2021 en mairie déléguée de Landemont.
- Pose du dosimètre à domicile avant le 31 janvier 2021 (Pendant 2 mois consécutifs, dans une pièce de vie au rez-de-chaussée du logement).
- Étude des mesures effectuées à l'issu du temps de pose de 2 mois et avant le 21 avril 2021. Envoyer le dosimètre au CPIE Loire Anjou qui le transmettra au laboratoire chargé de l'analyse des mesures effectuées.
- Résultats et accompagnements : un courrier vous sera adressé par l'ARS pour vous transmettre vos résultats et vous proposer, si besoin, un accompagnement personnalisé. Ces résultats sont confidentiels.

Atténuer la concentration en radon chez vous :

- Vous pouvez empêcher le radon d'entrer en effectuant des travaux d'étanchéité.
- Vous pouvez faire sortir le radon de votre maison en agissant sur la ventilation.
- Dans tous les cas, vous pouvez déjà aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.

Contact

CPIE Loire Anjou

contact@cpieloireanjou.fr

02 41 71 77 30

Mauges communauté

MAUGES COMMUNAUTÉ | Service Déchets
T 02 41 71 77 55 - service-dechets@maugescommunaute.fr
www.maugescommunaute.fr

